



**HAL**  
open science

## Quand dire c'est faire taire. Mise en récit médiatique d'une victime d'inceste.

Léonore Le Caisne

► **To cite this version:**

Léonore Le Caisne. Quand dire c'est faire taire. Mise en récit médiatique d'une victime d'inceste.. Réseaux : communication, technologie, société, 2016, 10.3917/res.196.0205 . halshs-03284482

**HAL Id: halshs-03284482**

**<https://shs.hal.science/halshs-03284482>**

Submitted on 12 Jul 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# QUAND DIRE, C'EST FAIRE TAIRE

Mise en récit médiatique d'une victime d'inceste

Léonore LE CAISNE



**E**n avril 2007, en Autriche et en France, l'« affaire Frizl » défraie la chronique : à Amstetten, en Basse-Autriche, Josef Frizl, un ancien ingénieur en électricité, âgé de 73 ans au moment de son arrestation, pendant 24 ans, violé et séquestré sa fille dans la cave de son pavillon. Il lui fit sept enfants.

L'histoire de la Française Lydia Gouardo, violée pendant 20 ans par son père qui lui fit six enfants, paraît alors et occupe pendant des semaines les médias nationaux, presse écrite et audiovisuelle généraliste. Cette histoire avait pourtant été médiatisée un an plus tôt, en mars 2007, mais d'une manière limitée, par la presse locale, le quotidien *Libération* et l'Agence France-Presse (AFP)<sup>1</sup>.

Pourquoi l'histoire d'Elisabeth Frizl a-t-elle été immédiatement médiatisée en Autriche et en France, alors que l'histoire de Lydia était jusqu'ici restée confidentielle ? Est-ce, comme le laisse entendre le journaliste du quotidien *Der Standard*, parce que, contrairement à ce qui se passe en Autriche, l'inceste en France pratiqué entre adultes consentants n'est pas interdit par la loi, que les journalistes français n'ont pas cru bon, dans un premier temps, de s'intéresser à l'histoire de Lydia Gouardo ? Ce serait faire peu de cas des divergences qui peuvent exister entre les lois de la République et la morale, et surtout, cela n'expliquerait pas la grande médiatisation d'après l'« affaire Frizl ».

Cette première absence de réaction au niveau national provient-elle de la nature des faits dénoncés qui ne choquent pas, ou de la mise en forme de la dénonciation ?

Qu'est-ce qui permet à la médiatisation de l'histoire de Lydia de prendre une ampleur nationale après la médiatisation de l'histoire d'Elisabeth Frizl ? Pourquoi donc a-t-il fallu passer par l'international pour médiatiser un fait français ? Alors qu'un événement intéresse d'autant plus qu'il se produit près de chez soi – la loi du mort au km, disent les journalistes – il fallut ici qu'une

---

1. Sur cet inceste et l'absence générale de réaction des villageois à son égard, on peut se reporter à Le Caisne (2014).

séquestration d'un père sur sa fille accompagnée de viols suivis d'enfantelements se produise à l'étranger, à deux pas, en Autriche, pour que la presse relaye l'histoire de Lydia Gouardo. Qu'est-ce qui ne fut pas possible avant la médiatisation de l'histoire d'Elisabeth, mais qui le devint après ? À quoi s'est donc jouée cette médiatisation ?

Il ne s'agit pas ici à proprement parler d'une analyse des médias autour d'une « affaire ». Je propose d'appréhender le mouvement général d'une médiatisation, non pas à partir de ses contraintes externes, mais de ses composantes internes<sup>2</sup>. Ainsi ne sera-t-il question ni des normes professionnelles ni des contraintes organisationnelles des services de presse qui peuvent peser sur le choix des sujets traités et sur les écrits des journalistes ni de la valeur d'une information par rapport à une autre survenue dans le même temps. Je ne traiterai pas non plus d'éventuelles stratégies de communication (Marchetti, 1998) qui auraient pu soutenir les médiatisations de ces deux affaires. Surtout que pas plus l'« affaire Fritzl » que l'« affaire Gouardo » ne furent l'objet de telle stratégie. Aucune association n'a cherché à mobiliser les journalistes. Aucun grand avocat ne mena les affaires dans l'espace public. Enfin, je n'interrogerai pas les contraintes dues à l'insertion des journalistes dans l'espace social où ils exercent, et la question de la preuve, susceptibles de conduire les journalistes à taire une information dont ils auraient pourtant eu vent, comme le fait Stéphane Arpin (2010). D'autant moins qu'il ne s'agit pas, ici, de savoir pourquoi les journalistes auraient tu une information, mais pourquoi ils n'y ont pas porté d'attention au moment de sa médiatisation par quelques-uns d'entre eux, avant de la trouver soudainement digne d'intérêt.

Mon analyse portera avant tout sur les composantes des histoires de Lydia et d'Elisabeth elles-mêmes et sur leur mise en récit, qui les différencient et auxquelles furent étroitement liées leurs médiatisations : mode et objet de la dénonciation du crime, caractéristiques de la victime et de l'agresseur, dénonciateur des faits, ainsi que le traitement de ce qui les rassemble, l'inceste.

---

2. J'ai constitué la revue de presse écrite et audiovisuelle sur laquelle j'ai travaillé sur internet et à partir du site *Factiva*, ce qui ne garantit, bien évidemment, aucune exhaustivité. Parallèlement, j'ai mené des entretiens avec les premiers journalistes à avoir traité l'« affaire », soit Bruce de Saint-Sernin de *La Marne*, Guénaële Calant de la section locale du *Parisien*, Ondine Millot de *Libération* et Stéphanie Lerouge de l'*AFP*. J'ai également rencontré le réalisateur d'un documentaire sur l'« affaire » diffusé sur France 2.

La comparaison des médiatisations des deux histoires me conduira à développer le premier argument de cet article, à savoir que le traitement médiatique d'un crime dépend des spécificités de la mise en récit de l'histoire rapportée et de ses protagonistes, notamment de la représentation médiatique de la « vraie » et de la « fausse » victime.

Je tâcherai également de montrer, en second argument, comment la médiatisation de l'histoire de Lydia permet de taire l'inceste, pratique relativement courante puisque 3 % des Français (5 % des femmes françaises) déclarent avoir été victimes d'inceste contre mineur (soit 2 millions de victimes en France), et que 26 % des Français disent en connaître au moins une victime<sup>3</sup>, mais peu traitée dans l'espace public<sup>4</sup>. Que disent donc le choix des éléments médiatisés, le parcours et l'enchevêtrement des médiatisations des histoires de ces deux jeunes femmes violées par leurs pères, de la possibilité (ou non) du traitement médiatique de l'inceste ?

À l'exception des œuvres littéraires qui montrent des incestes heureux et subversifs et, à partir de la fin des années 1980, de témoignages ponctuels, livresques ou télévisuels de victimes, l'inceste tel qu'on peut l'observer dans la vie de tous les jours – une relation qui a débuté lorsqu'au moins un des deux partenaires n'était pas encore capable d'un « consentement éclairé » (Dussy, 2009) –, est l'objet d'un silence pesant, comme l'ont montré depuis longtemps les études et littératures psychologiques et sociologiques notamment. Silence au niveau de la famille incestueuse et silence au niveau de la société, depuis longtemps dénoncée par les féministes nord-américaines, selon lesquelles l'inceste serait l'une des banales violences masculines perpétrées au foyer<sup>5</sup>. Silence des sciences sociales enfin, et notamment de l'anthropologie, qui n'a jamais travaillé sur l'inceste, mais sur son interdit. Malgré son ampleur et la diffusion de plusieurs documentaires sur l'inceste programmés depuis sur les

---

3. Sondage IPSOS/AIVI (association internationale de victimes d'inceste), mars 2010.

4. Les médiatisations de l'histoire d'Elisabeth Fritzl et de Lydia Gouardo se situent dans un climat général de dénonciation de la pédophilie et de l'inceste. Voir à ce sujet : Ambroise-Rendu (2003) et Verdrager (2013). Néanmoins, l'« affaire d'Outreau », en France, sept ans plus tôt, avait déjà montré les limites de la médiatisation de l'inceste et la difficulté de ce dernier à pénétrer la scène publique. Bien qu'il se soit agi avant tout d'inceste – une mère et un beau-père ont violé (et prostitué) leurs quatre enfants pendant des années –, il en a en effet été peu question dans les articles relatant l'affaire.

5. Voir à ce sujet Romito (2011).

chaînes publiques à des heures de grande écoute<sup>6</sup>, l'inceste n'est aujourd'hui l'objet d'aucun grand débat public<sup>7</sup>.

### L'histoire de Lydia Gouardo

En 1975, la famille Gouardo, Raymond, le père, Lucienne, la belle-mère et les trois enfants âgés de 14, 12 et 10 ans (un garçon et deux filles), emménagent dans la vieille ferme d'un village près de Meaux. Là, Raymond Gouardo frappe ses enfants et, jusqu'en 1999, l'année où il meurt, viole sa fille Lydia. Victime lui aussi de son père, le fils s'enfuit du domicile familial lorsqu'il a 15 ans et se fait placer en famille d'accueil. Il vient chercher leur sœur le jour de ses 18 ans. Lydia reste donc seule avec Raymond et Lucienne. Lorsqu'elle n'est pas « sage », son père lui brûle les bras à l'acide chlorhydrique. Quand elle a 18 ans, il lui annonce qu'elle a l'âge d'avoir des enfants. Il lui en fera six.

Raymond Gouardo est imprimeur ambulant. Il gare son camion sur le parking du Super M. de la cité populaire de Meaux. Il y confectionne cartes de visite et faire-part pour les habitants et commerçants. Ainsi, six jours par semaine, habitants, commerçants et élus municipaux croisent et saluent l'homme, toujours accompagné de sa fille, souvent aussi des enfants issus des viols. Les violences et les faits d'inceste entre Raymond et Lydia sont connus de tous. Le bruit circule : « Gouardo fait des enfants à sa fille. » Pourtant, aucune institution (justice, gendarmerie, services sociaux) n'est saisie. Raymond Gouardo meurt d'une crise cardiaque en décembre 1999.

En 2004, un peu plus de quatre ans après la mort de son père, Lydia, 43 ans, soutenue par son compagnon, dénonce l'inceste et les tortures dont elle a été victime pendant 28 ans, et accuse le silence de ceux qui pourtant « savaient ». En 2001, elle porte plainte pour non-assistance à personne en danger contre sa belle-mère, la seule à pouvoir répondre de ses actes. Le procès en correctionnelle se tient à huis clos en février 2007. La belle-mère sera condamnée, en appel, en mars 2008 et pour les faits non prescrits (de 1998 à 1999) pour « non-empêchement de crime » et « agressions sexuelles » sur un des fils de Lydia, à quatre ans de prison avec sursis, 3 000 euros de dommages et intérêts pour le fils abusé et 6 000 euros pour Lydia.

6. Par exemple « Crimes d'inceste et coupables d'inceste », Thema Arte (4 mai 2010 à 20 h 35) ou « L'inceste, enfances brisées, vies explosées », FR3 (10 mai 2010 à 20 h 35).

7. Notons que l'inscription, le 12 mai 2015, de l'inceste dans le Code pénal a été plus considérée comme une prise en compte des demandes d'association de victimes que comme un début de prise en compte d'une question sociétale.

## UNE PREMIÈRE MÉDIATISATION CONFIDENTIELLE

Lorsque, le 12 février 2007, suite à la plainte déposée par Lydia Gouardo, le tribunal correctionnel juge à huis clos la belle-mère pour « non-empêchement d'un crime ou délit », le chroniqueur judiciaire de l'hebdomadaire local *La Marne* est au tribunal. Frappé par le huis clos – non obligatoire puisque Lydia n'est pas mineure, mais demandé par le parquet –, qui l'a exclu de la salle d'audience, il va le premier rapporter l'affaire et médiatiser l'accusation par Lydia de sa belle-mère, dans un article intitulé : « Son père lui fait six enfants. Étrange huis clos. Drame familial »<sup>8</sup>. Le journaliste y dénonce le huis clos imposé et suppute des « loupés judiciaires » qui auraient empêché l'institution de faire cesser les viols et actes de torture du père sur sa fille. C'est le huis clos qui « fait » l'affaire, transforme des faits somme toute banals pour un chroniqueur judiciaire, en un fait divers, c'est-à-dire, au sens de Georges Auclair, un événement dont le contexte importe peu et qui « ne fait jamais que montrer un écart par rapport à la norme sociale, morale ou naturelle » (1970, pp. 14-15) : « J'aurais pu passer à côté sinon, parce que les “touche-pipi”, c'est mon quotidien ! », continue le journaliste. Pendant plusieurs mois, il écrira un article par semaine sur l'affaire. La presse nationale ne relaie pas l'information.

### Un fait local. Une faible valeur d'information

Enrobé de considérations dramatiques, courantes dans les articles de la presse régionale, l'événement prend ici une dimension exceptionnelle : « Un drame qui semble d'une autre époque que l'on croyait révolue », écrit le chroniqueur. Mais en voulant trop montrer en quoi les faits sont hors norme (et donc susceptibles d'attention), il leur ôte leur valeur et décrédibilise l'information aux yeux de ses confrères des nationaux. Le traitement sensationnaliste de l'information n'incite pas à sa reprise par les journalistes de la presse nationale et d'informations générales.

Placé dans la rubrique générique « pédophilie », l'inceste disparaît dans sa spécificité. La naissance des six enfants (en sous-titre : « A mis au monde six enfants ») issus de « ces unions contre nature », contribue à insérer l'acte dans le monstrueux et l'anormal : « Une jeune femme a été violée par son père, de

---

8. Le titre de l'article associe l'inceste : « Son père lui a fait six enfants », à son traitement judiciaire « étrange » : « L'étrange huis clos ». L'entrée participe néanmoins de la « pédophilie », non de l'inceste.

*telle manière et pendant une période telle* qu'elle a mis au monde six enfants de cette union incestueuse. » Ce qui importe ici, c'est moins l'inceste que sa durée et le fait que six enfants en soient nés.

Si, dans ses trois articles suivants, le journaliste souligne l'indifférence de tous – « enfant martyr, femme violée pendant 27 ans, dans l'indifférence générale » –, c'est pour mieux montrer le « calvaire » de la jeune femme. Le reporter évoque des « témoins muets ou muselés » qui « se taisaient ». L'indifférence est donc ici volontaire, organisée. Avec les « ratés judiciaires », nous sommes dans l'événement ponctuel, la conspiration. Et donc loin de l'expérience habituelle de l'inceste : quotidienne et silencieuse, prise dans la complicité passive et indifférente de l'entourage (Dussy et Le Caisne, 2007).

### **Un dénonciateur trop petit**

La légitimité sociale et professionnelle du chroniqueur judiciaire, journaliste sur le tard dans l'hebdomadaire local, est-elle suffisante pour s'attaquer à l'institution judiciaire, rendre assez crédibles ses accusations et leur permettre une diffusion nationale<sup>9</sup> ? Pendant les semaines, puis les mois qui suivirent le procès de la belle-mère de Lydia, il endosse seul le rôle d'accusateur. Il dénonce moins l'inceste et le silence qui l'entoure généralement que les ratés judiciaires et entame un combat contre l'institution judiciaire afin qu'elle les reconnaisse. Chaque semaine, il publie des articles accusateurs. Il m'explique sa position :

« Moi, ce que je ne pardonne pas, c'est au tribunal, c'est à la justice. Parce qu'on a beau dire, les gendarmes, ils dépendent de la justice, les services sociaux, ils dépendent de la justice, les services aux victimes, ils dépendent de la justice. [...] Moi, ce que je voudrais, c'est que la justice, que ce soit le gouvernement, l'État, qui dise : “Basta de cette histoire, on a merdé pendant 40 ans, il faut arrêter le jeu des procédures, des machins, il faut chiffrer le préjudice qu'a subi Lydia Gouardo. S'il faut mettre 500 000 euros, 1 million d'euros, n'importe quoi en accord avec elle, ça clôturera les procédures, mais qu'au moins, elle puisse souffler, hein, se dire que d'une certaine manière, y a une justice dans ce pays-là, parce que heu..., c'est d'une injustice, c'est le ministère de l'Injustice, ce truc-là !” »

---

9. Voir à ce sujet Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990.

Il est néanmoins conscient de sa position dominée dans le champ médiatique. Si « j'aide mes collègues », c'est « parce que c'est aussi mon intérêt. Parce que je sais que si ça reste dans ce journal... » Son indignation pour ce qu'a subi Lydia va l'aider à grandir l'histoire et du même coup à se grandir lui-même. Il peut espérer s'élever professionnellement si l'histoire de Lydia est médiatisée sur le plan national.

Les institutionnels mis en cause (services sociaux, gendarmerie, justice, voisinage), eux, ne réagissent pas à ses articles, ou alors par le silence ; ce qui peut aussi être considéré comme du mépris pour un accusateur jugé trop « petit » pour être entendu et pris au sérieux.

### **Un non-événement**

L'ancienneté des faits dénoncés (les derniers ont plus de dix ans au moment du procès et Raymond Gouardo est mort depuis sept ans) a peut-être aussi nui à leur reprise par les journaux nationaux. Aujourd'hui, Lydia est adulte, et l'histoire d'une adulte touche moins que celle d'une enfant, quand bien même elle aurait été mineure lors d'une partie des faits dénoncés. Les six enfants issus de ces relations sont aussi nés lorsqu'elle était déjà majeure. Et puis l'actualité judiciaire est très vite caduque. L'affaire est rapidement entérinée par la justice, qui a jugé et reconnu la belle-mère coupable de complicité le 12 février 2007 et, le 12 avril 2007, la condamne à 3 mois de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende. Les faits jugés, il n'y a pas de chasse aux scoops à lancer pour bousculer les journalistes.

Et puis l'inceste subi par Lydia ne saurait être une information. Dans les représentations collectives, l'inceste et la pédophilie, très souvent assimilés, appartiennent en effet à la France rurale où règnent la pauvreté et sa promesse inhérente, notamment dans ces confins de l'Île-de-France. Comme le signale Fabienne Giuliani, « la pauvreté de beaucoup d'inculpés et de leurs habitants est perçue comme une preuve de leur culpabilité » (2009, p. 9)<sup>10</sup>.

---

10. « La proximité de ces familles [...] se traduit judiciairement par le dressage précis des plans des lieux d'habitation. Souvent accompagnés par le rapport d'un officier judiciaire, ces dessins tendent à montrer que la maison et le foyer sont perçus comme de véritables acteurs du crime. » Fabienne Giuliani, « L'écriture du crime : l'inceste dans les archives judiciaires françaises (1791-1898) », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, mis en ligne le 2 octobre 2009.

Lorsqu'elle raconte son expérience de reporter chargée de couvrir l'affaire d'Outreau pour *Libération*, la journaliste Florence Aubenas montre, elle, que ces représentations sont toujours bien vivantes :

« Du 21 février 2001 à l'arrestation de ceux que l'on a appelés les "notables", il y a en tout et pour tout un article dans *La Voix du Nord*. Dix personnes ont été arrêtées, mais ce sont des pauvres, c'est un autre monde, des gens qui boivent, qui sont au revenu minimum d'insertion (RMI), qui ont quatre enfants de trois pères différents. Il y a une sorte de mépris social, il faut dire les choses telles qu'elles sont. [...] Entre journalistes, à partir de cette phase, il ne s'agit plus seulement d'un couple et de leurs amis, mais d'un immeuble qui aurait participé, on entend dire dans le milieu de la presse, je vous le livre tel quel et il ne faut pas être choqué, je crois qu'il faut parler franchement ici, les journalistes se disent entre eux : "Vous savez, dans ces quartiers-là, on se tape des gosses comme on se tape des canettes."<sup>11</sup> »

La lecture des journaux de l'époque le confirme :

*Le Figaro* : « La modeste cité de la Tour du Renard d'Outreau est-elle frappée de malédiction ? On veut plutôt croire qu'elle est comme d'autres cités semblables dans le Nord-Pas-de-Calais et ailleurs victime de l'explosif cocktail : "Chômage, alcool, oisiveté, promiscuité. L'inceste n'est alors jamais bien loin." » (15 janvier 2002).

*Le Monde* : « Il y a à Boulogne cinq ou six dossiers en cours de ce type. C'est la gangrène. C'est devenu une sorte de mode de vie dans les cités. On se tape une bière comme on se tape un garçon. » (24 janvier 2002)

*Le Parisien* : « Le drame d'Outreau se joue sur fond de misère sociale "dans une région où l'alcoolisme, les comportements incestueux, la pédophilie sont presque culturellement admis", insiste un enquêteur. » (27 juin 2002)<sup>12</sup>

La famille Gouardo, qui vit dans une ancienne ferme à peine restaurée dans un petit village de Seine-et-Marne, est d'un milieu populaire. Tout comme le vice qui, selon les représentations collectives des journalistes, ne se trouve que chez les pauvres, l'inceste se pratiquerait lui aussi avant tout dans les milieux

11. « L'affaire Outreau, les médias entre quatrième pouvoir et lynchage », conférence à l'Université populaire de Lille en partenariat avec l'École supérieure de journalisme de Lille et le journal *La Voix du Nord*, 17 décembre 2009. Cité par Brice Gravelles (2011).

12. Ces citations ont été relevées par un des accusés d'Outreau, le prêtre Dominique Wiel, dans le film *Les Nouveaux Chiens de garde*, de Gilles Balbastre et Yannick Kergoat, 2012.

défavorisés et ruraux. L'inceste serait ici un mode de vie chez des populations plus proches de la nature que de la culture, où victimes et agresseurs, indissociés, ne font qu'un. L'existence des six enfants issus de l'inceste n'est pas plus une information susceptible d'intéresser les journaux nationaux. Si elle est toujours signalée dans les articles de la presse locale, elle n'est jamais détaillée, et arrive souvent en milieu ou en fin d'article, comme en passant. Ces enfants ne sont même pas vraiment des enfants incestueux, puisque Raymond Gouardo « n'est que le père légitime ». Ce n'est donc toujours pas une information.

Enfin, l'absence d'intérêt pour l'histoire de Lydia est le lot des affaires d'inceste, et plus généralement des violences sexuelles qui, appartenant en apparence au domaine du privé, sont généralement peu médiatiques.

### **Timide médiatisation nationale et dénonciation de l'indifférence**

Le 10 mars 2007, l'AFP produit néanmoins une première dépêche d'une pleine page et rend donc nationale la médiatisation de l'« affaire Gouardo ». Cette nouvelle médiatisation s'accompagne d'un changement de contenu. Cette fois, il s'agit moins de rendre publics un drame familial et les ratés judiciaires qui l'ont autorisé, que de dénoncer l'indifférence générale **qui l'a entouré**, comme c'est habituellement le cas lorsqu'il y a un inceste, et donc un problème de société. Néanmoins, malgré la « légitimité et la puissance de la diffusion de l'AFP dans le champ journalistique », et son rôle de « passeur » (Marchetti, 2010), seuls deux journaux régionaux reprennent la dépêche, presque textuellement et sans signature : *La Dépêche du Midi* (quotidien régional diffusé en Midi-Pyrénées à 186 000 exemplaires) et *Le Bien public* (quotidien régional français diffusé en Côte-d'Or à 55 000 exemplaires).

Du côté des nationaux, Ondine Millot, dans *Libération*, quotidien intellectuel habitué à poser des questions d'ordre social à partir de faits divers, relaie l'information. Âgée d'une trentaine d'années, la journaliste est sensible à la question de l'inceste et au silence qui l'entoure. Elle a déjà coréaliser un documentaire télévisé à partir du livre de Jean-Yves Cendrey (2005) sur un village normand et son instituteur pédophile. Dans un long article (9 mai 2007), « Seule au cœur des ténèbres », Ondine Millot dénonce elle aussi l'indifférence de tous : « Tout le village savait, et aucune autorité, école, médecins ou services sociaux, n'est intervenue. » Elle rapporte les propos recueillis et dégage les indices que n'ont pas su ou pas voulu voir les autorités (fugues, rapport médical, photo de la jeune fille ensanglantée à l'hôpital, etc.). Le 22 mars 2008, après que la cour

d'appel a rendu son jugement concernant la belle-mère, la journaliste titre son deuxième article : « Le procès du silence coupable ».

Mais la médiatisation nationale en reste là. Pas plus que le fait divers, le problème de société, c'est-à-dire l'indifférence de tous qui a entouré l'inceste, n'a touché les journalistes nationaux et permis à l'histoire de Lydia d'être entendue. En fait, il ne s'agit que d'une histoire d'inceste normal dans un petit village, qui ne retient l'attention que du journaliste local curieux d'un huis clos qui lui semble abusif et de deux reporters, dont l'une s'interrogeait déjà sur l'indifférence dans les cas d'inceste. La grande médiatisation qui s'ensuit éclaire cette faible médiatisation du début.

#### QUAND L'HISTOIRE DE LYDIA DEVIENT L'« AFFAIRE FRITZL » FRANÇAISE

À la fin du mois d'avril 2008, soit un an après le premier article du chroniqueur de *La Marne*, l'histoire d'Elisabeth Fritzl tourne en boucle dans les médias autrichiens, puis français et plus largement dans le monde entier.

##### L'histoire d'Elisabeth Fritzl

Josef Fritzl, un ingénieur autrichien, séquestra sa fille Elisabeth le jour de ses 18 ans dans la cave de la maison familiale et l'y a maintenue 23 années durant.

Des sept enfants qu'il fit à sa fille, l'un d'eux décéda faute de soins peu après sa naissance. Son corps fut brûlé dans la chaudière familiale. Fritzl adopta l'un après l'autre trois des six autres enfants, faisant croire aux autorités et à sa femme, Rosemarie, avec laquelle il vivait au premier étage et qu'il menait sa « deuxième vie », qu'Elisabeth était partie vivre dans une secte et, à  reprises, déposa les **bébés devant la porte de la maison**. Après avoir pris soin pour chacun de faire écrire à sa fille une lettre dans laquelle elle expliquait que « le bébé aura une vie meilleure chez grand-mère et grand-père qu'avec elle ». Le calvaire d'Elisabeth prit fin en avril 2008, à la suite de l'hospitalisation de sa fille aînée. La jeune fille âgée de 19 ans fut sortie de la cave et transportée dans un état grave à l'hôpital d'Amstetten. Afin de déterminer la nature de sa maladie, les médecins cherchèrent à entrer en contact avec la mère. Josef Fritzl accepta alors qu'Elisabeth sorte, en expliquant à sa femme que leur fille « disparue » avait choisi de revenir à la maison. Mais, une fois assurée qu'elle n'aurait plus de contact avec son père, Elisabeth choisit de raconter son histoire aux médecins – la séquestration, l'inceste, la naissance des enfants. Elle avait 42 ans. Les deux autres enfants, 6 et 18 ans, sortirent à leur tour de la cave et découvrirent la lumière du jour.

À partir du 27 avril et pendant une quinzaine de jours, comme l'ensemble de leurs collègues européens, les journalistes français, tous médias confondus à l'exception du *Monde*<sup>13</sup>, quotidiens et hebdomadaires, populaires et intellectuels, écrits, parlés et télévisés, mettent en avant la longue séquestration de la jeune femme par son père. Ils rapprochent immédiatement son histoire de celle de Natascha Kampusch, enlevée également en Autriche à l'âge de 10 ans et séquestrée pendant huit ans par un ingénieur électricien lui aussi.

C'est à ce moment-là, en France, que RTL reprend l'histoire de Lydia. Cette fois, à l'exception du *Monde* encore, l'ensemble des journaux nationaux suit. L'histoire de Lydia occupe maintenant le paysage médiatique français pendant plusieurs semaines. Sortie de sa localité par cette affaire autrichienne dont elle devient le pendant français, l'« affaire Gouardo » gagne en attention et en importance.

Le 29 avril 2008, l'histoire de Lydia est racontée quatre fois à l'antenne, avec la longue séquestration d'une fille par son père, les viols et les nombreux enfants qui en sont issus comme points communs aux deux histoires. Les journalistes nous invitent à réfléchir sur le fait qu'une histoire aussi extraordinaire que celle d'Elisabeth s'est *aussi* produite en France :

7 h 21 : « Comme Elisabeth Fritzl, Lydia Gouardo a vécu l'inimaginable durant 30 ans de sa vie. Dès l'âge de 8 ans, elle subit humiliation et torture en permanence. Elle sera violée par son père jusqu'à sa mort il y a 9 ans de ça. De ces unions incestueuses naîtront six enfants avec qui elle vit aujourd'hui dans l'ancienne demeure de son bourreau. [...] »

8 h 14 : « Au cas où nous serions tentés de penser que ce genre d'histoire (celle d'Elisabeth Fritzl) ne pourrait arriver chez nous, voici une histoire tout aussi douloureuse et bien française qui vient d'ailleurs d'être tranchée par la justice. Pendant près de 30 ans, en Seine-et-Marne, Lydia Gouardo a été séquestrée, torturée, violée par son père qui lui a donné six enfants. »

---

13. *Le Monde* ne relatera pas l'histoire de Lydia Gouardo avant son passage devant la commission d'indemnisation des victimes en 2009, quand donc une institution fut en jeu. L'image de sérieux et de pondération que le journal a voulu donner l'a conduit dans plus d'un cas à se montrer prudent devant des emballements médiatiques qu'ont pu susciter certains faits divers. Contrairement à *Libération*, porté par une humeur anticonstitutionnelle de l'après 1968, *Le Monde*, à cet égard plus proche du *Figaro*, se caractérise aussi par un certain respect des institutions et des sources institutionnelles.

12 h 44 : « Après les terribles révélations en Autriche sur ce père qui a séquestré pendant 24 ans sa fille dans une cave et qui lui a fait sept enfants, la France découvre à son tour l'histoire similaire de Lydia Gouardo, une histoire qui est passée un peu inaperçue parce que le procès de la belle-mère s'est déroulé à huis clos il y a une dizaine de jours. Lydia a été, elle aussi, séquestrée, torturée et violée pendant près de 30 ans par son père dans une maison de Seine-et-Marne, près de Meaux. Elle aussi a eu six enfants de cette union incestueuse. La mort de son bourreau en 1999 a mis fin à son calvaire [...]. »

Le lendemain, sur RMC, c'est l'inceste qui relie l'« affaire Gouardo » à l'« affaire Fritzl » et qui peut donc maintenant se retrouver en titre : « Une Française témoigne des horreurs de l'inceste, en plein scandale autrichien. » Le silence des voisins et des institutions est bien évoqué, mais il n'est plus le sujet principal de l'interview, qui se termine sur les relations de Lydia avec ses enfants.

L'« affaire Gouardo » devient l'« affaire Fritzl française ». À l'exception du *Monde* toujours, les journaux nationaux (d'informations générales et de la presse populaire) suivent. L'« affaire Gouardo » occupe pendant plusieurs semaines le paysage médiatique français. Sortie de sa localité par cette affaire autrichienne dont elle devient le « pendant » français, l'« affaire Gouardo » a gagné en intérêt et en importance. Elle fait maintenant l'ouverture des médias :

« En France, le drame de Lydia, torturée et six fois enceinte de son père : c'est une affaire qui rappelle fortement la séquestration d'Elisabeth Fritzl [...]. » (*Le Point*, 29 avril 2008) ;

« Lydia Gouardo : l'autre affaire française de séquestration<sup>14</sup>. Une histoire presque similaire s'est déroulée en France. » (*VSD.fr*, 29 avril 2008) ;

« En France, Lydia a vécu le même calvaire qu'Elisabeth Fritzl » (*La Dépêche*, 11 mai 2008) ;

« La séquestrée de Coulommès. Une affaire Fritzl en Seine-et-Marne. Retour dans un village qui n'a pas voulu savoir. » (*Le Nouvel Observateur*, 13-21 mai 2008).

Placé à l'intérieur d'un dossier sur « le printemps des monstres », et malgré le titre de son encadré, l'hebdomadaire accorde néanmoins peu de place au silence.

---

14. « Le plus incroyable dans cette histoire, c'est que les services sociaux et judiciaires ne sont jamais intervenus malgré les appels à l'aide de Lydia. »

La médiatisation de l'information monte encore d'un niveau avec l'entrée en scène des télévisions privées. Le 4 mai 2008, le magazine « Sept à Huit », sur TF1, présente ainsi une interview de la jeune femme : « Lydia, esclave sexuelle. La vie volée de Lydia. Témoignage-choc et exclusif. » Le 6 mai 2008, sur TF1 toujours, c'est encore Marc-Olivier Fogiel qui reçoit la jeune femme dans « T'empêches tout le monde de dormir ». Le 9 mai 2008, Jean-Claude Bourdin, qui a reçu Lydia sur RMC le matin, l'accueille en direct sur le plateau de BFM TV.

Les journaux télévisés des chaînes publiques relaient aussi l'information : le 2 mai, le 20 heures de France 2 présente un reportage de plusieurs minutes. Le 9 mai, Laurent Delahousse en fait son « Grand Format » sur la même chaîne. Le journaliste, qui interroge des habitants sur leur silence concernant le martyre de Lydia, essuie régulièrement un « chacun chez soi ».

Pourquoi, alors qu'un an plus tôt l'« affaire Gouardo » n'avait pas intéressé les journalistes, l'« affaire Fritzl » a-t-elle pu être si médiatisée en France. Quelle est donc cette affaire qui permet à l'histoire de Lydia Gouardo d'être entendue et de faire maintenant la une de nombreux médias ?

### **L'affaire Fritzl, une histoire d'inceste extraordinaire**

Les journalistes mettent en avant les caractéristiques extraordinaires de l'histoire d'Elisabeth Fritzl. L'« affaire Fritzl » est ainsi loin d'être relatée comme une histoire d'inceste ordinaire, loin aussi d'être présentée comme un fait divers local, comme le fut avant tout et jusque-là l'histoire de Lydia. On peut bien parler du « père incestueux autrichien », ou encore du « monstre incestueux » (*Das Inzest Monster*), le caractère inouï de l'histoire permet de ne pas parler de l'inceste tel qu'il se pratique ordinairement.

Alors que le journaliste local de *La Marne* présentait les caractéristiques de l'histoire de Lydia comme extraordinaires, ce qui les rendait trop ordinaires aux journalistes des nationaux pour qu'ils les relaient, les caractéristiques de l'histoire d'Elisabeth paraissent extraordinaires en elles-mêmes aux journalistes des rédactions nationales qui relaient donc immédiatement l'information.

Les deux affaires Fritzl et Gouardo se distinguent alors à la fois dans leur mode respectif de révélation et de mise sur la scène publique, et dans leur contenu.

### ***Révélation et dénonciation***

Les histoires d'Elisabeth et de Lydia diffèrent d'abord par la façon dont elles ont été révélées et mises sur la place publique. Elisabeth divulgue son histoire aux médecins appelés à soigner sa fille. Lydia, elle, dénonce publiquement l'inceste via un journaliste au moment du procès qu'elle intente contre sa belle-mère.

Elisabeth dévoile son martyr dans un but altruiste, avant tout pour sauver sa fille malade, et non pour être reconnue victime. Lydia, elle, veut voir reconnu son statut de victime, ne serait-ce que pour être secourue psychologiquement. L'une a dû attendre que sa fille risque la mort, l'autre a « choisi » l'heure de sa révélation après la mort de son père. L'une a suivi son amour maternel, l'autre prémédité sa reconnaissance de victime. La première est, la seconde demande à être. La vraie victime est celle dont le statut a été posé par un autre. Dans l'« affaire Fritzl », pas de temps non plus entre les faits et la dénonciation, puisqu'Elisabeth raconte son histoire dès sa sortie de la cave, c'est-à-dire dès qu'elle le peut matériellement. Lydia, elle, accuse son père plusieurs années après leurs dernières relations incestueuses, temps qui la décrédibilise aux yeux du public. Enfin, Josef Fritzl est bien vivant et a été pris sur le fait de séquestration. L'accusé est clairement défini, sa victime n'a pas besoin d'être questionnée. Lydia, parce que son père est mort avant qu'elle ne l'accuse, garde toujours sa part d'ombre. Un réalisateur qui fit un film sur son histoire me confia ainsi ne pas avoir pu se départir de la peur de se faire manipuler par la jeune femme tout au long de son travail, puisqu'« il n'avait que sa parole à elle ».

Le mode de publicité de l'« affaire Fritzl » diverge également de celle de l'« affaire Gouardo ». En France, c'est Lydia elle-même qui, après avoir accusé son père, dénonce le silence des habitants et des services sociaux et l'inaction de la police. En Autriche, c'est la police qui révèle publiquement le calvaire d'Elisabeth et organise une conférence de presse à laquelle assistent les médecins auxquels Elisabeth s'est confiée. Elle accuse immédiatement Fritzl et donne son portrait à la presse, institution de même grandeur et qui collabore entièrement. De plus, les policiers étant étrangers aux faits, à la famille d'Elisabeth et à son histoire, leur parole ne peut être mise en doute ni leur travail remis en question. La police autrichienne peut, ainsi, par sa légitimité, officialiser la parole et placer les faits d'inceste hors de l'ordinaire.

En France au contraire, la seule presse qui agit via le journaliste de *La Marne* se pose en accusatrice des institutions. Dans le cas autrichien, c'est l'institution qui accuse. Dans le cas français, c'est une personne ordinaire qui accuse les institutions.

Elisabeth s'exprime publiquement une fois seulement et par écrit dans une lettre, pour remercier les habitants de leur soutien. Aucune interview, aucune photo récente d'elle ou de ses enfants n'est publiée. Si certaines photos prises avant sa séquestration sont diffusées, elles permettent d'ancrer les faits dans la réalité. L'absence de photos récentes donne tout leur poids à ces anciens clichés qui, par là même, légitiment l'« anonymat » présent. Cet anonymat, malgré la médiatisation de son affaire, donne à Elisabeth son statut de victime.

Lydia, au contraire, prend la parole, accuse tout un village et l'ensemble des institutions. C'est aussi une femme qui ose sortir de sa position de dominée et qui le revendique. Trop visible et vindicative, elle y perd son statut de victime<sup>15</sup>. La victime doit disparaître.

Par ailleurs, Elisabeth a 45 ans lorsque son calvaire est découvert. Abusée dès ses 8 ans, enfermée à 18, elle disparaît du monde extérieur pendant 28 ans. Et ne se montre pas plus après sa sortie de la cave. Par son absence de la scène médiatique, son silence, la femme qu'elle est devenue est parfaitement occultée. Le temps s'est comme arrêté le jour de sa séquestration. C'est l'enfant victime que l'on se représente, ou celui qui est resté en elle, ce qui suscite une empathie évidente.

Lydia, aujourd'hui, est adulte, et l'histoire d'une adulte touche moins que celle d'un enfant, quand bien même elle aurait été mineure lors d'une partie des faits dénoncés. Et puis elle se montre. Elle ouvre sa maison au journaliste local et se raconte. C'est la femme que l'on voit, celle dont la parole est souvent remise en question et dont l'attitude est toujours susceptible de consentement.

---

15. Contrairement aussi à Nafissatou Diallo, la « victime de DSK » à qui l'absence absolue de visibilité, malgré sa plainte, a nui et permis aux défenseurs de DSK de dénoncer les « mensonges ». Si des photos de Nafissatou Diallo d'avant les faits supposés sont rapidement médiatisées (sur internet puis dans l'hebdomadaire français *Paris Match*), celles-ci sont des photos « volées » : elles allaient à l'encontre de la protection de la police dont jouissait la jeune femme. L'apparition publique de Nafissatou Dizllo, plus de deux mois après les faits présumés et sa prise de parole indépendante devant les caméras, lui sera néanmoins aussi reprochée. La vraie victime était celle qui n'accusait pas directement et se montrait peu.

Dans les représentations collectives, les victimes de viol sont souillées, et la souillure décrédibilise leur parole. Comme l'écrit Georges Vigarello, « la suspicion initiale est fondée sur cet imaginaire du contact : la personne atteinte peut d'autant moins accuser qu'elle semble elle-même contaminée » (1998, p. 39). En fait, contrairement à Lydia, Elisabeth est une « vraie » victime. Le tableau suivant récapitule les caractéristiques de la « vraie » et de la « fausse » victime selon l'intérêt médiatique porté aux deux histoires<sup>16</sup> :

<i>La « vraie » victime</i>	<i>La « fausse » victime</i>
Révèle les faits au moment où ils se produisent pour les faire cesser. La dénonciation n'est pas préméditée.	Révèle les faits bien après qu'ils ont été commis pour obtenir un statut de victime. La dénonciation a été préméditée.
Obtient son statut de « victime » par les autres.	S'attribue elle-même son statut de victime qu'elle souhaite voir considéré par les autres.
Est prise en charge par ceux-là mêmes qui lui accordent son statut de victime.	Attaque ceux qui lui refusent son statut de victime.
Reste soumise.	S'extrait de la soumission.
D'autres accusent pour elle. Parole publique portée par une institution.	Elle accuse seule. Parole privée contre les institutions.
Est victime d'un fait considéré comme une agression dans son milieu.	Se dit victime d'un fait jugé ordinaire dans son milieu.
L'agresseur est vivant, désignable et peu ordinaire.	L'agresseur n'est plus ou pas identifiable et/ou ordinaire.
Les faits dont elle est victime ne sont pas exclusivement des faits de violence sexuelle.	Les faits dénoncés sont avant tout des violences sexuelles.
Ne parle pas, ou peu. Reste discrète.	Parle beaucoup. Très visible.
Ne tire aucun profit personnel de sa situation, à part celui d'être retirée des mains de son agresseur.	Tire un profit personnel de sa situation.
Reste une victime. Respecte l'ordre social qui l'a faite victime.	A été une victime. Bafoue l'ordre social qui l'aurait faite victime.

16. Ce tableau est très certainement valable pour d'autres catégories de victimes, comme Natasha Kampusch qui a vu son statut de victime remis en cause et qui fut accusée de complaisance à l'égard de son agresseur présumé du fait, notamment, de sa trop grande visibilité dans les médias. Ou encore comme Nafissatou Diallo, la victime de Dominique Strauss-Kahn, qui, dans un premier temps, fut considérée comme une « vraie » victime, mais qui dut sa disgrâce à son silence et à son anonymat, tout autant qu'au fait qu'elle réclame de l'argent à son agresseur, et qui fut donc présentée au bout de quelques semaines comme une ancienne prostituée.

### ***La séquestration***

L'« affaire Fritzl » est surtout présentée comme une longue séquestration dans la cave de la maison familiale, d'une fille violée par son père. « Son père l'enferme dans sa cave pendant 24 ans » (*Le Post.fr*, 27 avril 2008) ; « Une Autrichienne dit avoir été séquestrée 24 ans par son père », *Le Monde* (28 avril 2008). « Une femme séquestrée plus de 20 ans par son père » (*NouvelObs.com*, 28 avril 2008) ; « Autrichienne séquestrée : l'ADN confirme l'inceste » (*NouvelObs.com*, 29 avril 2008). Ici, c'est l'inceste que l'ADN confirme, non les enfants qui en sont issus. En faisant certifier l'inceste par l'ADN, le journaliste fait de l'inceste une information extraordinaire ; « Séquestration d'une femme en Autriche : son père fait des aveux complets » (AFP, le 28 avril 2008) ; « Séquestration : la police cherche des complices de Josef Fritzl » (*L'Express.fr*, 30 avril 2008).

La séquestration est d'autant plus médiatisée que l'affaire Natascha Kampusch, jeune Autrichienne également découverte un an plus tôt, a nécessairement créé un « climat d'attente », selon l'expression de Jean-Marie Charon (2008, p. 224), conduisant même certains à considérer la séquestration comme un crime inhérent à la culture autrichienne – « Une nouvelle affaire Natascha Kampusch en Autriche ? », titre ainsi le quotidien *20 Minutes*.

Les journalistes décrivent alors avec maints détails l'aménagement de la cave, ses portes en béton et ses fermetures électroniques. Cette barrière, qui cachait le crime de Fritzl, aux habitants et leur évite aujourd'hui toute culpabilité. Puisque hors de la cave de la maison familiale, personne ne pouvait savoir ce qui s'y passait, le regard est désormais uniquement tourné vers Josef Fritzl.

La solitude de Fritzl accentue l'idée de sa perversité. La presse rappelle d'ailleurs son passé de délinquant sexuel. Déjà fiché par la police, l'homme est donc d'emblée signalé comme « autre ». Le caractère extraordinaire du personnage est mis en avant. L'explication du drame apparaît claire. En tout cas, une explication est proposée. Fritzl étant définitivement différent d'eux, les habitants d'Amstetten peuvent se regrouper et affirmer leur solidarité avec Elisabeth. La séquestration physique leur interdit de douter de la contrainte sexuelle. Contrainte d'autant plus condamnable qu'en Autriche, l'inceste, consenti ou non, pratiqué entre adultes ou avec des mineurs, est un délit.

Contrairement à ce qui se joue dans l'affaire Gouardo, ici, les rôles des uns et des autres sont clairs : les faits mentionnés sont un crime, le père est le

« coupable », sa fille la « victime », et les voisins des témoins de l'histoire de leur pays.

La séquestration dans la cave (et donc hors du regard de tous), associée à la légitimité de la révélation et de la dénonciation, ouvre alors la voie à un questionnement public et collectif – même limité – sur d'éventuelles complicités et dérèglements des institutions (police et services sociaux notamment). Les habitants du village et ses élus n'étant pas explicitement accusés, il est aussi plus facile d'interroger un éventuel dysfonctionnement collectif et/ou institutionnel :

« Que personne n'ait rien vu, rien entendu, qu'aucune question ne leur (au couple Fritzl) ait été posée par les voisins, les services sociaux, les autorités, cela révèle l'aveuglement de toute une société », commente en substance le quotidien *Der Standard*.

« Cela remet aussi en question les compétences des autorités qui avaient été mises en cause dans une autre affaire autrichienne, l'affaire Natascha Kampusch. » (Source : RTL.)

Et encore *Der Standard*, dans son éditorial :

« Toute la nation doit se demander ce qui va fondamentalement de travers dans la société autrichienne<sup>17</sup>. »

On s'interroge aussi sur la légèreté de l'administration concernant les trois adoptions successives par Josef Fritzl et sa femme Rosemarie, et le faible empressement de la police à rechercher leur mère soi-disant dans une secte ou en fuite. Mais l'ingéniosité et le caractère démoniaque du père dans la séquestration de sa fille minimisent ces accusations et interrogations. Et puis cette fois, ce ne sont pas les habitants d'un village qui sont accusés, mais une société entière, c'est-à-dire tout le monde, et donc personne. La taille de l'accusé dilue l'accusation.

Lorsque les journalistes évoquent les enfants, c'est pour dénoncer les effets nocifs de **cette** vie dans **une** cave : jamais de lumière du jour, jamais d'air extérieur. Ils décrivent le mauvais état de santé de certains d'entre eux et le corps prématurément vieilli d'Elisabeth.

---

17. Source : *Le Figaro*, 30 avril 2008.

Enfin, la séquestration a eu lieu dans une cave, voire dans les abysses : « Josef Fritzl, le père des ténèbres », titre *Le Figaro* (le 30 avril 2008). La cave exacerbe le caractère « monstrueux » de l'inceste, lui donne tout son odieux. Les journalistes comparent les deux familles simultanées de Fritzl, l'une à l'étage, l'autre dans la cave, l'homme faisant à sa fille des jumeaux à la même place dans la fratrie que ceux qu'il a eus avec sa femme. Il y aurait ainsi eu dédoublement maladif, monstrueux.

La mort d'un des jumeaux à sa naissance faute de soins et son petit corps brûlé dans la chaudière, contribuent à donner à l'affaire son caractère démoniaque et mortifère. Josef Fritzl est bien un « homme diabolique », comme titre à son tour *Le Parisien* (30 avril 2008).

Quand bien même la séquestration d'Elisabeth a été l'occasion de relations incestueuses, on interroge aussi moins une pratique sexuelle (comme c'est presque exclusivement le cas dans l'histoire de Lydia) qu'une pratique en rapport avec le groupe social, puisque cette séquestration revient à l'en extraire. Associée à une pratique sociale, la pratique sexuelle, du domaine de l'intime, est comme adoucie et, de fait, plus audible.

D'une manière générale, la séquestration sort l'inceste de son contexte social, et plus encore de sa banalité. Commis hors du groupe social, dans un lieu d'exclusion et par un père démoniaque, l'inceste Fritzl, qui n'a plus rien à voir avec l'inceste ordinaire, peut devenir un événement médiatique.

### ***La distance sociale entre les journalistes et les protagonistes***

Mais si, dans l'« affaire Fritzl », les faits sont ainsi décrits, c'est d'abord parce qu'ils ont pu être regardés et être vus. La famille Fritzl appartient en effet à la classe moyenne de la population. Elisabeth et son père Josef, petit notable provincial, sont donc plus proches sociologiquement des journalistes que ne l'étaient Lydia et son père Raymond, imprimeur ambulancier. Alors que, dans la famille Gouardo, l'inceste n'était sans doute qu'un fait banal peu susceptible d'intéresser la presse nationale, dans la famille Fritzl, l'inceste et la séquestration apparaissent comme les actes d'un père capable de calcul et d'intelligence démoniaques, maladifs ou non. Ce qui les place dans l'extraordinaire, le hors-norme, et donc l'événementiel digne d'être raconté.

La distance sociale qui sépare Lydia et Raymond Gouardo des journalistes rapproche fatalement le père et la fille, l'agresseur et sa victime, qui ne font

plus qu'un. Cette distance sociale entre la famille Gouardo et la presse devient, dans l'« affaire Fritzl », une distance judiciaire et morale entre Elisabeth et Josef, permettant du même coup une distinction franche entre la victime et son agresseur.

### **L'« affaire Fritzl », un cadre<sup>18</sup> pour le traitement de l'« affaire Gouardo »**

Malgré (ou du fait de) ces différences, l'« affaire Fritzl » embarque avec elle l'« affaire Gouardo » sur les ondes. Le caractère unique de la longue séquestration d'Elisabeth et le mode de publicisation de son histoire rejaillissent sur l'affaire Gouardo qui devient dès lors l'« affaire Fritzl française »<sup>19</sup>.

Le lendemain de la médiatisation de l'histoire d'Elisabeth, celle de Lydia se retrouve ainsi à son tour à la une de la presse audiovisuelle, ce qui précipite sa médiatisation. En plongeant l'histoire de Lydia dans l'incroyable, l'affaire Fritzl l'a rendue transmissible au niveau national.

En transitant par une affaire autrichienne, et donc par l'international, l'inceste dont a été victime Lydia perd de sa banalité. Il devient exotique, et donc audible. La première médiatisation de l'histoire de Lydia passe par la presse locale et française. La seconde médiatisation utilise l'affaire autrichienne donc étrangère. Dans le premier cas, c'est le proche, et donc le bas, qui demandait à extirper un peu de son ordinaire pour le donner à voir et à entendre. Dans le second, c'est le lointain, et donc le haut, qui observe et dénonce ce point unique qui surnage au sein de l'ordinaire et le rend donc visible.

Par ailleurs, aux premières heures de la grande médiatisation, les journalistes ne relient pas l'histoire de Lydia à celle d'Elisabeth par l'inceste, ni même par le nombre d'enfants qui en sont issus (même s'ils en parlent), mais avant tout par la longue « séquestration » dont aurait également été victime Lydia. Alors même que son avocat la réfute et préfère dénoncer le silence général des institutions et des voisins qui connaissaient les faits. Ainsi reliée à l'« affaire Fritzl » par le thème de la séquestration, l'« affaire Gouardo »

---

18. J'emploie ici le terme de « cadre » au sens de W. Gamson et A. Modigliani (1989). Le « cadre interprétatif » est une « idée centrale organisante » qui influence la perception publique de tel enjeu ou de telle question sociale.

19. Quand les journalistes et leur public voudront évoquer les deux affaires en les différenciant, ils parleront après d'« affaire autrichienne » et d'« affaire française ».

participe maintenant d'un phénomène qui dépasse le strict contexte français et villageois de l'Île-de-France. Alors que, pour les habitants du village et de la cité, l'affirmation de la séquestration de la jeune femme conduit à décrédibiliser son discours et celui de la presse – et du même coup le statut de victime de Lydia –, ici, la séquestration cadre et enferme à la fois l'histoire de Lydia, qui n'est maintenant plus seulement une histoire d'inceste et ne risque plus de l'être, quand bien même il en est toujours beaucoup question.

L'« affaire Fritzl », affaire venue d'ailleurs, a transformé le fait divers local, devenu un bref moment un fait social avec *Libération* et l'AFP, en une affaire criminelle exceptionnelle, et donc en un fait divers international susceptible d'intéresser les lecteurs aux quatre coins de l'Hexagone.

Désormais, les journalistes qui traitent l'« affaire Gouardo » endossent un autre rôle que leurs collègues de la « première médiatisation », Stéphanie Lerouge de l'AFP et Ondine Millot de *Libération*. Tout en utilisant les mêmes mots et en donnant quasiment les mêmes informations, ils dénoncent moins les dysfonctionnements des institutions françaises et le silence général qui a couvert cet inceste, qu'ils illustrent et poursuivent la médiatisation de l'« affaire Fritzl ». Pris aussi dans une logique concurrentielle et obligés donc de relayer une information couverte par leurs collègues, ces nouveaux journalistes sont maintenant, pour reprendre les termes de Boltanski, des « montreurs » ou des « bateleurs ». Rôle qui leur permet aussi de médiatiser l'information. Mais surtout, grâce à l'« affaire Fritzl », les journalistes peuvent parler de l'inceste, être lus et repris, contrairement aux articles de *Libération* et à la dépêche de l'AFP. Car la manière dont ils en parlent renforce paradoxalement cette difficulté de dire l'inceste et d'être entendu.

## **Quand dire, c'est faire taire**

### ***Un même contenu...***

Les articles de la grande médiatisation ne diffèrent guère, dans leur contenu, de ceux de la première médiatisation. Quelques heures après la mise en avant de la « séquestration » de Lydia, l'inceste (certes toujours minimisé par le fait que Raymond Gouardo est le père « légitime » et non « génétique »), l'« indifférence générale » et la « faillite des institutions », redeviennent le thème central des articles et des reportages.

Enfin, désormais, les médias peuvent ouvrir leurs portes à Lydia qui dès lors n'occupe plus la place de la victime d'inceste ordinaire, silencieuse, mais l'héroïne d'un fait divers effroyable. Ainsi, dès les premières heures de la grande médiatisation, la jeune femme prend corps. On l'entend et on la voit. Lydia, gouailleuse, se prête facilement aux interviews. Elle dénonce, elle rit. Elle a du charisme. Les journalistes peuvent maintenant relayer sa parole : « Lydia, 46 ans, raconte ses trente ans de violences sexuelles par son père », annonce RTL+, le 29 avril 2009 ; « Une Française témoigne des horreurs de l'inceste en plein scandale autrichien », déclare RMC, le 30 avril 2008. Alors que, le 6 mai, RMC annonce une interview de Lydia – « Inceste : Lydia Gouardo témoigne » – qui insiste sur « l'indifférence de ses voisins, des pouvoirs publics et des services de santé » et revient à plusieurs reprises sur « le silence et l'inaction des habitants qui savaient ».

Lydia accuse sans détour les habitants, les institutionnels (mairie, services sociaux, hôpitaux, Éducation nationale...) et les élus locaux d'avoir su ce qu'elle subissait sans avoir jamais rien dénoncé. Aux caméras, elle présente les lieux du crime : une maison délabrée proche du taudis. Elle répond aux questions, assise sur la table de sa cuisine, et monte les marches de l'escalier qui mène au grenier où eurent lieu scènes de torture et de séquestration, puis s'arrête devant la porte plus jamais ouverte depuis la mort de son père. En décalage avec la représentation que l'on se fait d'une victime d'abus sexuel : une personne repliée sur elle-même, silencieuse, sa décontraction devant les micros repousse sûrement l'inceste ordinaire et ses méfaits.

Journalistes et cameramen envahissent le petit village et sonnent chez les voisins pour les interroger sur leur silence. Caméra à l'épaule et micro à la main, ils arpentent naïvement les rues désertées par ses habitants, tout en tentant d'éviter leurs collègues. Souvent dirigés par Lydia, les journalistes courent après des justifications et des argumentations malheureuses. Mais ils se heurtent à des portes fermées, ce qui, bien sûr, ne fait qu'alimenter leur suspicion à l'encontre de ces villageois « malotrus ». La rue où se trouve la maison de Lydia est transformée en parking de voitures immatriculées 75.

Le 11 mai 2008, sur TF1, « Sept à Huit » axe son enquête sur « Le silence d'un village ». Le 22 mai, l'éditeur Michel Lafon profite de la soudaine médiatisation de l'affaire (à laquelle pourtant il ne croyait guère, assurera-t-il plus tard) pour publier le livre de Jean-Michel Caradec'h : *Le Silence des autres*. Le journaliste écrivain, spécialiste des faits divers, oriente toute l'histoire de

Lydia sur le silence qui l'a accompagnée. La promotion du livre se mêle alors à l'information générale et booste la médiatisation sur le thème du « silence ». Le jour de la sortie de son livre, Lydia est à nouveau interviewée sur RTL par Marc-Olivier Fogiel qui lui fait dire qu'elle n'est toujours soutenue par personne : « Pas l'ombre d'un mouvement ? – Non, rien du tout ! Déjà quand il était vivant, mais alors là, il est mort, y a rien du tout ! Qu'on dise pas qu'ils avaient peur d'mon père, là ! [...] – Est-ce qu'il y a des services qui vous ont appelée, des ministres, des services administratifs ? – Non ! Ils ont autre chose à s'occuper que d'moi, j'pense ! – [...] Toujours le silence. C'est incroyable ! », fait alors mine de s'indigner Fogiel qui reçoit à nouveau Lydia le 7 juin, cette fois sur TF1, dans « T'empêches tout le monde de dormir »<sup>20</sup>. Deux jours plus tard, sur France 2, dans « Complément d'enquête », un autre journaliste enquête encore sur ce silence auprès des villageois de Coulommès et des institutions concernées, dans un reportage intitulé : « L'ogre de Meaux », manière de bien inclure l'histoire dans le hors-norme, toujours si loin de l'ordinaire de l'inceste.

### ... pour faire taire

Avec pour toile de fond l'« affaire Fritzl », les propos sur l'indifférence et le silence des autorités et des voisins prennent un sens différent que ceux que tenaient les journalistes de *Libération* et de l'AFP un an plus tôt lors de la première médiatisation. Maintenant, la mise sous silence de l'inceste transparait non dans l'énoncé – lorsqu'ils racontent l'histoire de Lydia, les journalistes évoquent bien des relations incestueuses – mais dans l'énonciation : les journalistes ont beau parler de relations incestueuses, on ne les entend pas comme des relations incestueuses ordinaires. Il y a des manières de dire qui font voir, d'autres qui cachent. Ici, la parole journalistique tait et surtout fait taire. En disant l'inceste extraordinaire, elle tait le caractère ordinaire de l'inceste. Les récits d'avant l'« affaire Fritzl » étaient inaudibles et donc non repris par la presse. Ceux d'après, qui participent donc de la grande médiatisation, sont cadrés par une affaire extraordinaire de séquestration d'ailleurs, de cave et de double vie. Leur contenu est maintenant du côté du singulier et montre que l'inceste qui se pratique fréquemment avec un mineur ou entre adultes, lui, n'intéresse pas.

---

20. Les journalistes qui travaillent à la fois pour une chaîne de télévision et une radio reçoivent Lydia sur les deux médias.

### À chacun son monstre

La médiatisation de l'histoire de Lydia va encore se développer les semaines et les mois qui suivent. L'« affaire Fritzl française » s'exporte. La presse internationale lui reconnaît et lui assure son statut, sa légitimité d'« affaire Fritzl française » : CNN, la BBC, la radio canadienne, la télévision fidjienne, la presse autrichienne, allemande, espagnole, portugaise, grecque... , lui donnent une résonance internationale.

Plus même. L'« affaire Gouardo » fut si bien cadrée par l'histoire d'Elisabeth qu'elle parvient à s'en affranchir et devient elle-même une histoire de séquestration de la même valeur. Elle est désormais la référence française en matière de séquestration avec viols et multiples naissances d'enfants. Lydia, elle-même, est régulièrement citée, et consultée en experte lors de ces faits divers. Comme en cette fin d'été 2008 en Californie, lorsque Jaycee Dugard s'enfuit après avoir été séquestrée et violée pendant 18 ans (deux enfants sont nés des viols) par Philipp Garido.

Le 28 août, Claire Chazal, dans son journal de 20 heures sur TF1, illustre la libération de Jaycee Dugard par un nouveau reportage sur Lydia dont elle associe l'histoire aux précédentes séquestrations : « Alors on l'a dit, l'histoire (de Jaycee Dugard) ressemble cruellement à l'histoire de Natascha Kampusch, d'Elisabeth Fritzl, ou celle de la Française Lydia Gouardo. » Et le reporter de commenter : « Après Natascha Kampusch qui a refait sa vie après une émission de télévision, puis Elisabeth Fritzl à laquelle Lydia avait écrit après sa libération, la délivrance de Jaycee après 18 ans de calvaire est un nouveau choc et un nouvel espoir. » Le même jour, sur RTL, Lydia est appelée à réagir sur l'affaire américaine.

À son tour, le 4 septembre 2008, le *Nouvel Observateur*, sous le titre : « Les précédentes séquestrations qui ont secoué le monde », relie l'affaire de Lydia à l'affaire de Jaycee Dugard et de Natascha Kampusch qui n'ont plus rien à voir avec l'inceste, alors que L'Express, dans une interview intitulée « Lydia Gouardo, Natascha Kampusch, des victimes hantées par le monstre », interroge une psychiatre sur le « choix » des victimes de rester dans les maisons où elles ont été « séquestrées ». Il ne peut y avoir de victime à la seule condition qu'il y ait un monstre.

L'histoire de Lydia est si fortement, si sûrement maintenue hors du cadre de l'inceste courant qu'on peut maintenant associer l'« affaire Fritzl », et donc

indirectement l'histoire de Lydia, non plus seulement à d'autres séquestrations, mais à d'autres incestes. Comme par un mouvement de balance inverse, la presse française se fait ainsi l'écho d'autres cas d'inceste dans le monde, l'« affaire Fritzl » étant devenue un terme générique. Une en Angleterre, *Parismatch.com* (27 novembre 2008) : « L'Angleterre découvre son Josef Fritzl anglais. » Une en Italie, *Libération* (27 mars 2009) : « Une “affaire Fritzl” à l'italienne ? » Une autre en Australie, le JDD (17 septembre 2009) : « Une affaire Fritzl en Australie ». Une encore au Brésil, TF1 *news* (11 juin 2010) : « Inceste : une affaire “Fritzl” au Brésil ». Et un peu plus tard en Allemagne, *Kultur allemande* (11 février 2011) : « Le Josef Fritzl allemand ». Dans chacune de ces « affaires Fritzl », les journalistes mettent en avant les séquestrations, les durées de la relation des pères et des filles, et le nombre important d'enfants issus de ces relations incestueuses. À chacun son monstre. Un seul par pays, bien sûr. Les faits incestueux sont cernés : on sait où ils se trouvent, combien ils sont – rares – et comment les repérer – au nombre d'enfants qui en sont issus. On peut donc les dénoncer, sans risque d'avoir à regarder plus loin.

## CONCLUSION

La comparaison des spécificités de la mise en récit de deux incestes et de ses protagonistes, auteurs et victimes, a ainsi permis de montrer comment le mode de révélation et de l'accusation d'un crime, l'éventuelle distance sociale des journalistes avec les personnages de l'histoire, ainsi que la représentation de la « vraie » et de la « fausse » victime, agissent sur le traitement médiatique d'une histoire et sur ce qui est finalement dénoncé. Lors de la première médiatisation, Lydia, issue d'un milieu populaire, est une « fausse » victime qui dénonce elle-même un crime finalement trop ordinaire pour valoir à son histoire une médiation nationale. Lors de la seconde médiatisation, celle de l'« affaire Gouardo », les journalistes ne dénoncent pas l'inceste ordinaire, c'est-à-dire l'inceste entendu ici comme le viol commis au sein d'une famille par un ascendant sur un descendant, une seule fois ou pendant de longues années, mais au contraire une affaire exceptionnelle qui ne survient que rarement dans un pays : la torture, la « séquestration » et le viol d'une fille par son père qui lui fit six enfants, au su des habitants d'un village. Non seulement ces caractéristiques peu banales (notamment les enfants et les tortures) ne furent pas l'occasion d'une parole sur l'inceste silencieux – celle de la victime qui parle souvent tard, mais aussi des familiers, des proches, des voisins, des professionnels... –, mais cette mise en récit fit taire l'inceste.

---

 RÉFÉRENCES
 

---

- ARPIN S. (2010), « “Pourquoi les médias n’en parlent pas ?” L’occurrence à l’épreuve du sens commun journalistique et des processus de médiatisation », *Réseaux*, n° 159, pp. 219-247.
- AUCLAIR G. (1970), *Le Mana quotidien*, Paris, Anthropos.
- AMBROISE-RENDU A.-C. (2003), « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation », *Le temps des médias*, n° 1.
- BOLTANSKI L. (1990), *L’Amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- CHARON J.-M. (2008), « Le traitement médiatique de l’affaire d’Outreau », *Droit et cultures*, n° 55.
- CENDREY J.-Y. (2005), *Les jouets vivants*, Paris, Éditions de l’Olivier.
- DUSSY D. (2009), « Inceste. La contagion épidémique du silence », *Anthropologie et sociétés*, vol. 33, n° 1, pp. 123-139.
- DUSSY D., LE CAISNE L. (2007), « Des mots pour le taire. De l’impensé de l’inceste à sa révélation », *Terrain*, n° 48, février, pp. 13-30.
- GAMSON W., MODIGLIANI A. (1989), « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, 95(1), pp. 1-37.
- GIYLIANI F. (2009), « L’écriture du crime : l’inceste dans les archives judiciaires françaises (1791-1898) », *Les Archives judiciaires en question, L’Atelier du Centre de recherches historiques*, Revue électronique du CRH, mai.
- GRAVELLES B. (2011), « Le traitement médiatique de l’affaire Outreau : un exemple du fonctionnement du champ médiatique dans l’engrenage d’un fait divers », Mémoire, IEP de Toulouse.
- LE CAISNE L. (2014), *Un inceste ordinaire. Et pourtant tout le monde savait*, Paris, Belin, coll. « Anthropolis ».
- MARCHETTI D. (1998), « Les conditions de réussite d’une mobilisation médiatique et ses limites. L’exemple d’Act-Up-Paris, » in *La politique ailleurs*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 277-297.
- MARCHETTI D. (2010), *Quand la santé devient médiatique : les logiques de production de l’information dans la presse*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- ROMITO P. [2005] (2011), *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Paris, Syllepse.
- VERDRAGER P. (2013), *L’enfant interdit*, Paris, Armand Colin.
- VIGARELLO G. (1998), *Histoire du viol. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil.
- Film : *Nouveaux chiens de garde*, de Gilles Balbastre et Yannick Kergoat, 2012.